

Tout savoir sur le FNE version 2023 - 2024

Dans un contexte de changements économiques, technologiques et organisationnels constants, l'adaptabilité des entreprises devient vitale pour maintenir leur compétitivité, et c'est ici que le FNE-Formation se révèle être un outil essentiel pour orienter les entreprises. Explorez les opportunités offertes par la version 2023 du FNE-Formation, pour renforcer les compétences de vos collaborateurs et améliorer leur employabilité, tout en préparant votre organisations aux changements.

Quels axes prioritaires ?

- La transition écologique
- La transition alimentaire/agricole
- La transition numérique
- L'accompagnement des événements sportifs internationaux

Qui est éligible ?

ENTREPRISES

Toutes les entreprises, quels que soient leur taille et leurs statuts.

COLLABORATEURS

Tous les salariés...

À l'exception des alternants, qu'ils soient en contrat d'apprentissage, Pro A ou contrat de professionnalisation.

... en poste

L'employeur doit garantir le maintien du salarié en poste pendant sa formation.

Priorité aux seniors

Pour les axes liés aux transitions écologique, alimentaire, agricole et numérique, un ciblage prioritaire est effectué au bénéfice des formations favorisant **le maintien dans l'emploi** et **l'employabilité des seniors** (55 ans et plus).

Quelle prise en charge ?

Les actions de formation éligibles sont les solutions concourant au développement des compétences. **La formation doit permettre au salarié de développer des compétences et renforcer son employabilité.**

QUOI ?

Développement des compétences

La formation doit permettre au salarié de développer des compétences et renforcer son employabilité, comme Speexx.

Jusqu'en 2024

Il suffit de respecter la limite de 12 mois à partir de la date de la demande.

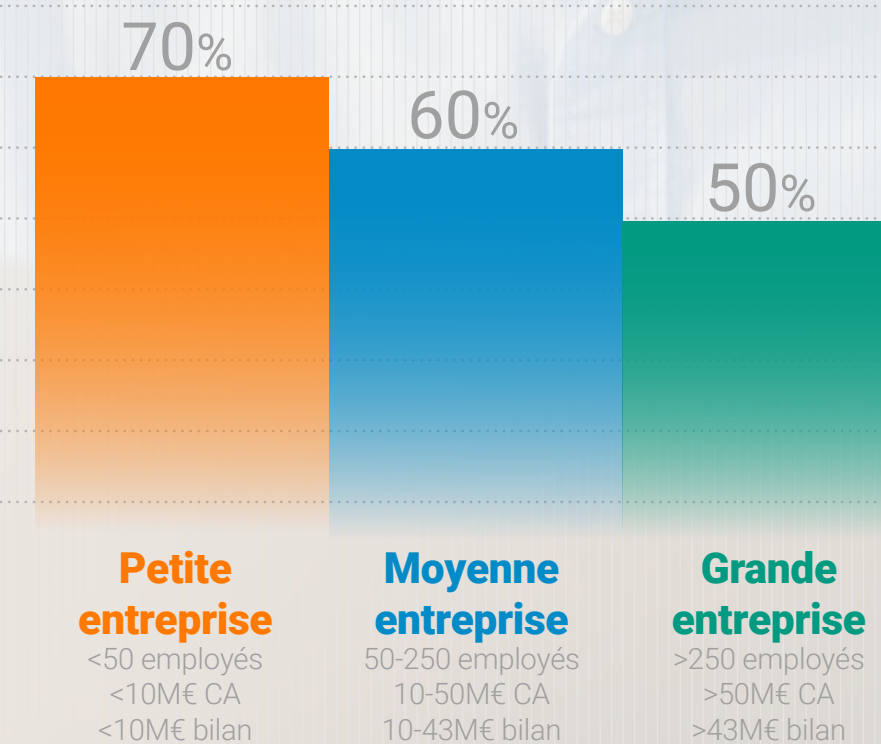
COMMENT ?

Contactez son OPCO

Il faut avoir un entretien avec un conseiller de son OPCO avant de faire son dossier de demande de subvention.

Déposer son dossier avant le 31/12

ATTENTION : les dates de dépôt des demandes varient en fonction des OPCO.



3M€

Montant maximal de l'aide par projet de formation